Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 32 (1894)

Heft: 27

Artikel: Causerie

Autor: C.T.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-194363

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Suisse: un an . . 4 fr. 50 six mois . 2 fr. 50 Etranger: un an . 7 fr. 20 On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1er janvier, du 1er avril, du 1er juillet ou du 1er actobre.

Causerie.

Le temps superbe dont nous jouissons depuis plusieurs semaines nous procure à tous des jouissances multiples, un bonheur inexprimable.

Dans le vignoble, comme dans la campagne, tout n'est qu'activité, tout n'est que mouvement; on remarque partout un déploiement d'ardeur et de forces inaccoutumé; c'est un va-et-vient continuel.

Dès l'aube, les cheminées des paisibles habitations lancent dans les airs leurs fumées blanchâtres; les bonnes ménagères, déjà debout, préparent à leurs gens le copieux déjeuner qu'ils prendront avant de partir pour la vigne, ou bien pour les champs, où des foins abondants et bien mûrs attendent patiemment de tomber sous la faulx.

A la vigne, c'est le moment de l'attache, besogne longue, délicate, et qui réclame des doigts exercés. La paille, trempée dès la veille dans l'eau claire de la fontaine et soigneusement enveloppée dans une serpilière, se prête mollement à ce genre de travail.

Le soleil darde ses rayons brûlants sur tout ce monde de travailleurs; il fait chaud; les gouttes de sueur glissent comme des perles sur ces visages brunis; les gosiers sont altérés, l'on a soif; mais tout est bien prévu: un palliatif est là, tout près. Enveloppée bien au frais dans la même serpillière, une barillette attend, à l'ombre d'un cep, le moment où chacun lui distribuera de réconfortantes accolades.

Les heures s'écoulent; l'on avance; il est vrai 'que l'on ne gaspille pas son temps en futiles conversations; à peine quelques mots viennent-ils interrompre le bruissement des feuilles et des rameaux.

Onze heures viennent de sonner au clocher du village; c'est le moment où le vigneron, le campagnard, a l'habitude de prendre ce qu'en ville nous appelons le diner.

Ah! elle se gardera bien, la bonne ménagère, de le faire attendre à ses gens! Aussi a-t-elle pris d'avance ses dispositions pour qu'il soit prêt à l'heure et qu'il y ait pour tous suffisamment. La hotte est là toute prête; un linge bien blanc en couvre le contenu; le traditionnel bidon, prix de l'année dernière, est aussi là, à ses côtés, plein d'une bonne soupe bien épaisse. Le garçon ou la fillette, revenus de l'école, iront porter tout cela.

On s'installe au pied de la vigne, sur le bord du mur, sur la terre, et chacun de piquer dans le plat. La conversation s'anime, on plaisante et l'on rit. Un nouveau baril, déposé au fond de la hotte par la diligente ménagère, fait le tour de toutes les bouches. Il faut bien quelque chose pour faire châbler le reste, n'est ce pas? par ces chaleurs surtout.

Quelquefois, après le diner, on s'accorde quelques minutes de répit; on se laisse gagner par la moindre somnolence et l'on s'étire de tout son long.

Mais l'ouvrage ne se fait pas en dormant.

A l'œuvre! Et les rameaux verts s'attachent, se *rebiollent* sous les doigts agiles de nos infatigables vignerons.

A trois heures et demie, le garçon est venu apporter le goûter, auquel chacun a largement fait honneur; puis, au crépuscule, tout le monde rentre au logis, fatigué, mais content.

Le soir, lorsque l'ombre apporte au village quelque bienfaisante fraîcheur, les hommes se réunissent sur la place publique, devant la forge, devant la maison de commune, en groupes dont la sympathie opère la sélection. Ils se communiquent les nouveaux du jour, les progrès agricoles, les choses politiques, tout en aspirant la douce et caressante brise du soir.

On parle des diverses maladies de la vigne, des vers, du blackroth, du noir, du mildiou, etc.; beaucoup de ces noms ne leur sont pas encore très familiers; c'est ainsi que l'autre jour nous entendions dire à un vigneron qu'il avait asphalté ses vignes avec de la bouillie bordelaise, etc., etc. On discute également sur la quantité de la récolte de cette année; les uns estiment qu'elle sera à peu près la mème, d'autres comptent sur moins; interrrogez les, ils vous répondront: « Enfin, on ne sait ce qu'on a que lorsqu'elle est au pressoir! etc. »

L'on rentre ensuite au logis, non sans

avoir pris un verre chez l'aubergiste voisin, ou chez soi, en famille.

Telle est, ces jours-ci, la tâche quotidienne des vignerons de nos contrées; tâche bien remplie et qui sera, espérons-le, bien récompensée.

C. T.

Vieux document.

Dans le commencement de cette année, M. F. Doge, de la Tour-de-Peilz, a communiqué à la Feuille d'aris de Verey, les curieux statuts qu'on va lire, et dont nous conservons l'ancienne orthographe.

A l'approche du tir cantonal, qui s'ouvrira le 22 juillet, nous pensons que ce vieux document intéressera de nombreux lecteurs.

LOIX ET STATUTS

de la Noble Société des Mousquetaires de La Tour de-Peylz statuées en conseil du Tirage le 7º juin 1723, et revues et confirmées dans le conseil de d. N. Société le 25º May 1727; 6º Juin 1728, 11º May 1732 et 8º May 1735.

1º Celuy qui prendra le sainct nom de Dieu en vain, Jurera par sa foy et par le nom odieux du Diable... et prononcera autres jurements execrables, payera au profit de la Société à chaque fois qu'il tombera dans ces fautes Deux baches soit:

2º Celui qui n'advertira, ou ne fera advertir le marqueur soit le chigare de vive voix, ou a coup de chapeau avant que de tirer son coup, payera vn Escu blanc, soit 7 florins 6 sols.

3º Celuy qui ne tirera pas ses trois coups avant que de quitter le tirage, à moins qu'il n'en fasse cognoistre la necessité pressante, payera à chaque fois trois baches soit 9 sols.

4º Celuy qui donnera vn dementir à son camerade, insultera ou súscitera quelque difficulté à quelcun sur le tirage payera deux baches soit 6 sols.

Et si le jeu en est interrompu il sera privé de tirer ce jour-là :

5º Celuy qui tirera sans épée, s n coup sera nul:

6° Celuy qui chargera son Mousquet avant que de venir sur le tirage, son coup sera nul, et compté pour vn.